

ARRETE DU MAIRE
ST305RP2023

Objet : Numérotation rue Paul Bovier Lapierre
(Arrêté permanent).

Le Maire de la Ville de BRIGNAIS,

Vu le Code des collectivités territoriales,
Considérant qu'il y a lieu de procéder à la numérotation des immeubles existants ainsi qu'à celles des constructions susceptibles d'être édifiées le long de cette voie

ARRETE

ARTICLE I :

Les nouvelles adresses sont attribuées sur la rue des Vents du sud

N° de parcelles	Nom de la rue	N° de la rue	Remarques (références promoteur)
BI 136 et 158	Rue des Vents du sud	1	D
BI 137	Rue des Vents du sud	2	F
BI 155	Rue des Vents du sud Rue Paul Bovier Lapierre	3 42	C
BI 160	Rue des Vents du sud	4	E
BI 159	Rue des Vents du sud	5 (A et B) et 7	B et A

ARTICLE II :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brignais, à la Police municipale, au Service des Impôts, au Service du Cadastre, à l'Insee, au SDMIS et à la Poste chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Brignais,
Le 07 août 2023
Pour le Maire,
Par délégation, Sébastien FRANCOIS,
3^{ème} Adjoint
Mise en ligne le : 08 AOUT 2023

